

Cuba présente un nouveau cadre juridique pour les télécommunications



La Havane, 17 août, (RHC)- Cuba dispose d'un nouveau cadre juridique pour les télécommunications, qui renforcera, entre autres aspects, le modèle d'action pour répondre aux cyberattaques.

Parmi les instruments juridiques approuvés figure le décret-loi n° 35 sur les «télécommunications, les technologies de l'information et de la communication et l'utilisation du spectre radioélectrique», disponible depuis mardi dans le Journal officiel.

Lors d'une conférence de presse, le directeur de la cyber-sécurité au ministère cubain des Communications, Pablo Domínguez, a souligné que pour la première fois, la nation concentre une partie de ses lois sur ces incidents et établit des typologies qui dépassent les limites de ce qui est explicitement technologique.

De cette façon, a-t-il expliqué, un système de travail est conçu entre les entités spécialisées dans la sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC) pour l'accomplissement de leurs fonctions dans l'échange sécurisé d'informations liées aux vulnérabilités et aux incidents de cyber-sécurité.

Elle définit également les devoirs et les droits de protection sans différences pour les citoyens, la société civile et les institutions publiques et privées.

Le règlement caractérise les différents incidents et événements survenant dans l'environnement des réseaux, tels que la cyber-intimidation, la diffusion de fausses nouvelles, le blocage massif de comptes de réseaux sociaux, la pornographie, le cyber-terrorisme, la cyber-guerre et la subversion sociale.

Cette résolution vise à garantir, par le biais de la gestion des incidents de cyber-sécurité, la prévention, la détection et la réaction rapide aux éventuelles activités ennemies, criminelles et nuisibles qui peuvent se produire dans le cyberspace, a déclaré Pablo Domínguez.

Concernant la portée de cette réglementation, il a souligné que, bien que Cuba n'ait pas de contrat de service avec les plateformes de médias sociaux en raison du blocus imposé depuis plus de 60 ans par les États-Unis, elle peut enregistrer et signaler ces violations, dont beaucoup vont jusqu'à enfreindre les règles de ces espaces en ligne.

«Lorsque la personne qui commet l'infraction peut être identifiée et qu'elle se trouve dans le pays, des contraventions sont imposées. Avec cette nouvelle règle, l'État cubain dispose d'un registre de tous ces incidents», a-t-il souligné.

Le décret-loi n° 35 est la première norme juridique de rang supérieur approuvée à Cuba sur les services de télécommunications, les TIC et l'utilisation du spectre radioélectrique.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/267281-cuba-presente-un-nouveau-cadre-juridique-pour-les-telecommunications>



Radio Habana Cuba